

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Février 1874.

Chronique générale.

La sous-commission des lois constitutionnelles doit prochainement présenter à la commission générale le rapport sur le projet d'organisation des pouvoirs publics ; le gouvernement est très-pressé de voir régler cette question avant toute autre ; il repousse, dit-on, l'institution d'une vice-présidence et se prononce, en cas de vacance de pouvoir, pour l'élection d'un nouveau président par les deux Chambres réunies. Mais il s'agit de savoir s'il y aura deux Chambres et quand un Sénat pourra fonctionner.

M. Charreyron a déposé son rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Melvil-Bloncourt, membre de l'Assemblée.

La commission reconnaît avoir eu sous les yeux les copies ou extraits de vingt-quatre pièces confirmant les faits invoqués dans la demande. Suivant elle, il est nécessaire qu'une enquête plus approfondie soit faite.

Aucune poursuite n'a été intentée, et par conséquent aucune ordonnance de non-lieu n'a été délivrée.

Il paraît que ce n'est que depuis trois ou quatre mois environ que les juges militaires ont été mis en possession des indices qui ont permis de constater l'identité de l'inculpé.

Il n'y a pas eu toutefois unanimité dans la commission ; deux membres ont été contraires à l'autorisation ; ils prétendaient que des motifs d'un ordre politique avaient inspiré la demande.

La majorité de la commission a passé outre.

On donne comme certain, dit l'*Événement*, que l'Assemblée serait disposée à s'accorder de nouvelles vacances aussitôt après la discussion de l'interpellation Lepère. On parle très-sérieusement, dans certaines fractions de la droite, d'un congé de deux mois, du 20 mars au 20 mai. On va jusqu'à dire que le ministère appuierait la proposition qui en serait faite par un député du centre droit.

Un projet de loi pour l'ajournement des élections municipales qui, aux termes de la loi de 1871, devaient avoir lieu au mois d'avril prochain, sera, dit-on, présenté cette semaine à l'Assemblée par le gouvernement. Les conseils municipaux, en attendant le vote de la loi organique municipale, seront prorogés dans l'exercice de leurs fonctions pour la session de mai, qui est la plus importante des deux sessions légales, puisque les deux budgets locaux y sont votés.

On annonce la publication prochaine des mémoires du maréchal Randon, auxquels un récent aveu de M. de Bismark, sur ce que la France pouvait faire au lendemain de Sadowa, donnera un certain intérêt. On sait que le maréchal était pour une démonstration sur le Rhin après la défaite de l'Autriche et avant la conclusion de la paix de Nikolsbourg.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Théophile Roussel, ayant pour objet la protection des nourrissons, après quinze séances consacrées à une véritable enquête et dans lesquelles un très-grand nombre de témoignages et de précieux renseignements ont été recueillis, a commencé la discussion des articles de la proposition de loi. Quatre articles ont été adoptés à l'unanimité par la commission.

Le premier exprime et définit l'objet et le but de la nouvelle loi ; il porte que tout en-

fant qui serait, moyennant salaire, mis en nourrice, hors du domicile de ses parents, devrait être, par ce seul fait, l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé.

Le second article impose aux parents qui placent un enfant en nourrice, moyennant salaire et hors de leur domicile, une déclaration qui doit être inscrite à la mairie, sur un registre spécial.

Les articles 3 et 4 ont trait aux obligations des nourrices.

Les deux premiers articles proposés par M. Théophile Roussel, secrétaire de la commission, ne figuraient pas dans la proposition primitive.

Les articles 3 et 4 correspondent avec une rédaction nouvelle et simplifiée aux cinq premiers articles de cette proposition.

L'accord qui semble exister entre les membres de la commission après les études et les discussions préliminaires qui l'ont occupée jusqu'à ce moment, permet d'espérer que ses travaux marcheront rapidement et aboutiront, avant les vacances de Pâques, à un projet de loi définitif.

Le *Moniteur* nous annonce une circulaire du ministre de la guerre, à l'occasion du 16 mars. Dans ce document, adressé aux chefs de corps d'armée pour être transmis aux généraux sous leurs ordres, le ministre énumérerait les raisons pour lesquelles les officiers qui auraient l'intention de se rendre en Angleterre pour le 16 mars, à l'effet d'assister à une cérémonie qu'on ne saurait manquer de regarder comme une manifestation politique, doivent renoncer à leur projet.

« Comme il est décidé à ne tolérer dans l'armée et de la part de ses chefs, à quelque grade qu'ils appartiennent, aucune manifestation politique, le ministre se réserve par devers lui de prendre les mesures qu'il jugera convenables vis-à-vis des officiers qui, usant de permissions délivrées avec une autre destination, » méconnaîtraient les instructions ministérielles et effectueraient

le mois prochain un voyage en Angleterre. Ces officiers, s'il y en a qui se mettent dans ce cas, devront lui être signalés immédiatement. »

On assure qu'une mesure analogue a été prise par le ministre de la marine.

M. Rouher se préoccupe beaucoup de la propagande que fait le prince Napoléon dans les faubourgs.

On dit qu'il a insisté auprès du prince impérial pour qu'il ajoute, au discours-manifeste qu'il doit prononcer le 16 mars, un alinéa blâmant le prince Napoléon.

Le gouvernement lui-même ne laisse pas que de s'inquiéter des manœuvres du prince Napoléon.

On assure que M. de Broglie a déjà pensé à exhumer le projet de bannissement proposé par M. Dufaure contre tous les membres de la famille impériale.

A propos de la circulaire de M. de Broglie, on donne comme authentique l'anecdote que voici :

Un adjoint au maire, récemment nommé dans une ville importante, est venu trouver M. de Broglie pour lui déclarer qu'ayant été nommé adjoint sans qu'il eût sollicité cet honneur, il avait accepté ce poste par dévouement à la chose publique, mais qu'étant bonapartiste et désirant aller à Chislehurst le 16 mars, il ne pouvait, en vertu de la circulaire ministérielle, conserver les fonctions dont il venait d'être investi, et qu'en conséquence il allait donner sa démission.

On ajoute que l'adjoint bonapartiste ira à Chislehurst et ne cessera pas pourtant d'être adjoint au maire de sa ville.

Un des hommes les plus influents du parti conservateur à la Chambre disait hier, au milieu d'un groupe de députés que, par la récente circulaire de M. de Broglie, le gou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON DU MOINE.

(Suite et fin.)

En un tour de main, et avec la prestesse et l'habileté d'une ménagère flamande, elle improvisa au père Eustache une installation presque commode : un lit, une table, un fauteuil et un excellent souper. Elle lui laissa des provisions de chandelles, un briquet et un grand vase de terre plein de braises : un véritable *braseiro* espagnol. Cette dernière précaution était presque du luxe, car la température du souterrain n'avait rien de froid, ni même d'humide.

Elle termina toutes ces dispositions en moins de temps que je mets à vous les raconter, remonta près de son mari, lui fit un signe d'intelligence, et tous les deux retournèrent près de leur enfant qui dormait d'un

profond sommeil, et sur le visage pâle de laquelle déjà commençaient à disparaître les traces sinistres de la maladie.

Le père Eustache appartenait à l'un des ordres les plus riches de ces contrées remplies naguère de couvents. C'était un bénédictin de Vaucelle. A ses débuts dans la vie, il avait accepté l'existence confortable d'un cloître bâti en marbre, et qui ressemblait beaucoup plus à un palais qu'à une demeure ascétique. Sa jeunesse, consacrée à des études qu'il aimait passionnément, s'était écoulée calme, heureuse, et peut-être un peu molle. Mais à l'heure du danger et du devoir, le vieillard avait renoncé sans un soupir à cette existence, et, refusant d'émigrer comme la plupart de ses frères en religion, il s'était courageusement consacré à l'œuvre de Dieu. Caché sous un habit séculier, habitant une pauvre maison qu'on lui prêtait par charité, il allait porter aux fidèles persécutés les consolations religieuses, sans tenir compte des périls auxquels l'exposait cette mission sainte. Quand donc il se trouva enfermé dans la crypte, sans

qu'il lui fût possible de prévoir l'heure de la liberté, il songea bien un peu à ses chers livres abandonnés aux profanations des agents révolutionnaires. Omars fangeux et impitoyables ! Mais si ses yeux se mouillèrent d'une larme, ce fut à la seule pensée des âmes chrétiennes qui perdaient le seul pasteur qui leur restait.

Il monta soigneusement sa montre, pour connaître au moins les heures de ces longues journées sans lumière, récita son bréviaire, et se plongea ensuite dans la prière.

Peu à peu, de la prière il tomba dans la rêverie. Un léger bruit l'en tira tout-à-coup : il regarda autour de lui, et, à la clarté fumeuse de la chandelle, il aperçut un animal qui regardait autour de lui avec surprise, et qui, assis sur ses pattes de derrière, le nez au vent, les oreilles aux écoutes, témoignait plutôt de la surprise que de la peur à la vue du nouvel hôte du souterrain.

Tout est distraction pour un prisonnier ; l'isolement donne du prix et du charme aux incidents les plus vulgaires. Le père Eustache se tint donc immobile pour ne pas inti-

mider l'animal. Celui-ci, qui appartenait à l'espèce de rat noir, presque entièrement disparue de nos jours, flairait donc les reliques du dîner du moine. Evidemment il se mourait d'envie d'en prendre sa part ; le pain blanc, les restes de viande lui semblaient bien autrement appétissants que les résidus d'égouts qui composaient sa nourriture ordinaire. Il se dressa sur ses pattes, avança, flaira de nouveau, écouta, revint à la charge, et pensant enfin comme M^{me} de Staël, que la meilleure manière de se débarrasser d'une tentation consistait à y succomber, il marcha résolument jusqu'à un gros morceau de pain tombé près de la table ; il le saisit et l'emporta, au pas de course, son butin dans un trou voisin.

Le père Eustache écrasa un autre morceau de pain, et en jalonna les fragments, de distance en distance, depuis le gîte du rongeur jusqu'aux pieds de la table. Le rat reparut, ramassa les miettes une à une, et recueillit la dernière entre les souliers mêmes du religieux.

Dès le lendemain, il prenait sa provende

vernement se trouvait engagé maintenant non-seulement contre les tentatives impérialistes, mais contre toute tentative monarchique, et que, s'il faiblissait un instant, il serait infailliblement perdu.

On écrit de Paris à la *Gazette de Cologne* :

« Il paraît que la rupture s'accroît de plus en plus entre le prince Napoléon et l'impératrice. Le prince dit à qui veut l'entendre que l'impératrice perd la cause bonapartiste en s'alliant avec le parti ultramontain, et que cette alliance nuira au bonapartisme dans l'esprit de la majorité de la nation.

» Le prince a déclaré à ses amis qu'il se rattache entièrement aux idées républicaines, et qu'il mettrait tout son orgueil à faire partie de la prochaine Assemblée. M. Thiers a fait deux visites au prince Napoléon, ce qui marque un singulier revirement de la situation politique quand on songe avec quelle ardeur l'ex-président de la République a contraint le prince à sortir de France.

M. Albert Bazaine, neveu du maréchal, part pour une mission. On se souvient qu'à l'issue du procès, ce jeune officier avait adressé au ministre de la guerre sa démission, qui a été refusée dans des termes très-honorables pour lui. M. Bazaine va visiter l'Angleterre d'abord, puis le Danemarck et la Suède. C'est dans les pays scandinaves que son séjour se prolongera le plus. Son retour à Paris n'aura pas lieu avant un an.

On annonce de divers côtés la prochaine présentation d'un projet de loi qui va bouleverser bien des habitudes prises, par quelques-uns du moins, avec une entière bonne foi.

L'article 259 du Code pénal frappe d'une amende de 500 à 1,000 fr. quiconque, en vue de s'attribuer une distinction honorifique, prend publiquement un titre, change, altère ou modifie son véritable nom. Ce texte de loi n'est pas toujours respecté, et depuis quelques années on a constaté, en dépit de la sanction sévère que nous venons de faire connaître, des cas très-nombreux d'individus ayant abandonné le nom inscrit aux actes de leur état-civil pour un autre plus à leur convenance.

Afin de faire cesser cet état de choses, qui amène de fâcheuses confusions dans les actes publics, notamment dans les listes du jury, électorales, etc., le gouvernement demanderait à l'Assemblée une loi complémentaire de l'article 259. En vertu du nouveau texte, « quiconque aurait publiquement pris un nom qui ne lui appartiendrait pas, serait puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de 5 fr. à 25 fr., ou d'une de ces peines seulement. »

Il faut naturellement attendre la présentation du projet et de l'exposé des motifs, pour apprécier avec exactitude son but et sa portée. Peut-être, cependant, y a-t-il dès au-

jourd'hui une observation et une réserve à faire. Certaines personnes, sans aucune intention frauduleuse, ont fait leur propriété d'un pseudonyme sous lequel elles sont universellement connues; c'est par exemple ce qui arrive fréquemment dans les lettres et dans la presse.

Peut-on les forcer à renoncer à cette véritable propriété, exiger qu'elles recommencent, pour ainsi dire, leur carrière sous leur nom légal?

D'autre part, il arrive que le pseudonyme s'attache tellement à la personnalité, que, dans la vie réelle, l'un et l'autre deviennent inséparables. Y aura-t-il alors publicité dans le sens de la nouvelle loi? Sera-t-on frappé parce que voisins et amis vous appellent de votre « nom de guerre », ou bien l'intention frauduleuse sera-t-elle exigée pour qu'il y ait délit?

La question vaut la peine d'être examinée; elle intéresse toute une classe d'hommes assurément très-recommandables et qui ne peuvent plus rien pour arrêter la publicité qui les entoure. La trancher contre eux serait, croyons-nous, un peu dur, et ce ne serait pas, d'ailleurs, atteindre les vrais abus que la loi doit viser.

On lit dans la correspondance parisienne du *Courrier de Bruxelles*, du 22 février :

« Les journaux officieux répètent depuis plusieurs jours que nos relations avec la Prusse se sont beaucoup améliorées, et même que toutes les difficultés diplomatiques ont disparu; il n'en est rien.

» M. d'Arnim, à son retour de Berlin, a remis au ministre des affaires étrangères un mémoire où étaient récapitulés tous les griefs du gouvernement allemand contre la France depuis six mois, insistant verbalement sur les torts allégués par son gouvernement, et donnant à entendre qu'ils formaient autant de bases de réclamations que le cabinet de Berlin se réservait de faire valoir.

» M. le duc Decazes, auquel M. de Broglie avait renvoyé les délégués de la droite pour l'affaire de l'*Univers*, a dû se retrancher sur les mauvaises dispositions, nouvellement manifestées, du gouvernement prussien pour leur refuser la levée de l'interdit de l'*Univers* qui avait été en quelque sorte promise. Dans le courant de la conversation avec M. d'Arnim, le duc Decazes, en étant venu à parler de l'*Univers*, avait insinué que ce journal ayant subi un mois de suspension, le gouvernement se proposait de l'autoriser à reparaitre, lorsque l'ambassadeur de Prusse, l'interrompant brusquement, lui dit: « Non, non, il a été suspendu pour deux mois. »

On lit dans le *Times* :

« Par la suspension de l'*Univers* et la circulaire ministérielle adressée aux évêques, le gouvernement français a donné à l'Allemagne toutes les satisfactions qui pouvaient lui être accordées par un pays où existent des traditions de liberté, et qu'il a ainsi complètement dégagé sa responsabilité.

» L'Angleterre trouverait singulièrement présomptueux qu'une puissance étrangère demandât au gouvernement anglais de dé-savourer des paroles ou des écrits de personnes dont il ne serait pas responsable.

» Il reste encore à l'Allemagne, comme satisfaction, les poursuites judiciaires; mais le gouvernement français peut bien refuser d'entreprendre pareille chose, en laissant à ceux qui se croient blessés le soin de chercher eux-mêmes des remèdes dans les lois. »

Chronique Electorale.

L'élection qui aura lieu demain dimanche dans la Vienne tend à prendre un caractère d'intérêt général. Le terrain de la lutte est parfaitement défini. Un des candidats, M. Lepetit, représente la république de M. Thiers. L'autre candidat, M. de Beauchamp, quoique bonapartiste par son passé, ne se pose que comme partisan du septennat.

M. de Beauchamp est le candidat agréable du gouvernement. Il a cette chance particulière d'être patronné dans un département qui a conservé pour l'empire de grandes sympathies, d'être soutenu par les bonapartistes au moment où ceux-ci menacent de rompre bruyamment avec le ministère de Broglie. Après l'élection de M. Sens, ce serait assurément, pour les partisans de l'appel au peuple, un triomphe très-important.

M. Lepetit, patronné par M. Thiers, ainsi que le prouve la lettre que nous avons publiée, ne peut plus être battu sans que sa défaite ne soit partagée par tous les hommes politiques qui avaient pris M. Thiers comme chef de parti.

Telles sont les circonstances qui donnent à cette élection une importance incontestable.

Au fond, M. Lepetit veut le renversement du maréchal de Mac-Mahon, et M. de Beauchamp, tout en conservant des attaches et des sympathies bonapartistes, n'aspire qu'à le consolider et à le défendre.

ALSACE-LORRAINE.

Voici le texte de la protestation des électeurs de l'arrondissement de Schlestadt, à M^r Raess, leur député au Reichstag :

« Monseigneur,

» C'est avec une impression pénible et douloureuse que nous avons lu vos paroles prononcées au Reichstag allemand, dans la séance du 18 février, par lesquelles vous vous êtes mis en contradiction avec la protestation signée par vous, et avec le langage si noble et si élevé de M. le député Teutsch, qui s'est acquis nos sympathies en se rendant dignement l'organe de nos sentiments.

» Malgré la vénération que nous devons à votre grand âge et à la haute dignité ecclésiastique dont vous êtes revêtu, le souci

de notre honneur nous oblige à déclarer que vous avez outrageusement blessé et méconnaître les sentiments les plus respectables, dans une circonstance solennelle où votre ministère religieux devait vous porter à prendre la défense des droits les plus sacrés de l'humanité, immolés à la force.

» Le même souci de notre honneur nous fait déclarer à la face de l'univers, qui a pu lire vos malheureuses paroles, aussi imprévues que contraires à ce qu'on attendait de vous, que les électeurs de votre circonscription vous désavouent formellement, et que ceux d'entre eux qui vous ont donné leurs suffrages, vous retirent leur confiance.

» Schlestadt, 20 février 1874. »

Suivent les signatures, qui sont nombreuses à la ville aussi bien qu'à la campagne.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

Un de nos lecteurs nous adresse la note suivante, sur une nouvelle tirée du *Courrier de Paris* et reproduite dans un journal sous la rubrique des *Echos*.

Nous nous empressons de publier cette note; elle est conforme au sentiment que nous avons toujours professé pour Sa Grandeur M^r l'évêque de Strasbourg. Dans nos appréciations sur l'attitude politique du prélat au Reichstag de Berlin, nous avons entendu ne jamais mettre en cause son orthodoxie parfaitement connue, et son incontestable attachement au Saint-Père et à la sainte Eglise catholique :

« C'est assurément par erreur que l'*Assemblée nationale* a reproduit, sans y joindre aucune réserve, aucune observation, la note où le *Courrier de Paris* affirmait que M^r l'évêque de Strasbourg se montre très-disposé à devenir « l'évêque des vieux-catholiques », quel que soit le jugement que l'on puisse porter, même avant complètes informations sur la déclaration de M^r Raess au sujet du traité de Francfort; on commet une calomnie en accusant ce prélat de songer à devenir le collègue de l'apostat Reinkens. »

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Berlin, 25 février.

La *Correspondance provinciale*, parlant de l'attitude prise par M^r Raess au sein du Reichstag, et de l'acte par lequel il a si vite et si inopinément rompu toute solidarité avec le parti français, cherche l'explication de cette conduite dans un intérêt absolu et décisif, analogue à celui qui inspire la tactique du parti centre.

La *Correspondance provinciale* ajoute qu'au point de vue de l'avenir de la cause allemande, dans le nouveau pays d'empire, c'est un fait d'une importance considérable que celui de voir la grande majorité des représentants de ce pays reconnaître et proclamer dès maintenant que leurs efforts ne peuvent être fructueux que sur le terrain des faits accomplis et de leur acceptation.

dans les mains du père Eustache. Puis il grimpa sur ses genoux, puis il s'assit en jouant avec sa longue moustache et en lisant son pelage brillant et doux comme le velours, puis il mangea dans une assiette placée sur la table, à côté de celle du prêtre, puis enfin, ainsi qu'il arrive de tous les animaux apprivoisés, il devint le tyran de son compagnon, se montra despote, exigeant et fantasque. Ce rat était d'ailleurs une femelle, disons-le en passant.

Le religieux, savant distingué, doué d'une grande noblesse de cœur et prêtre saint et courageux, avait naturellement dans le caractère de la naïveté et de la simplicité. Il s'amusa, comme un enfant, des espiègleries du rat, se soumit à ses caprices, et ne l'eût pas contrarié même au prix d'une heure de liberté.

Jacques, ce fut le nom que donna le père au rat, finit par éprouver pour ce bon serviteur une tendresse passionnée, chaque fois qu'un autre rat, tenté par les exhalaisons du souper que l'on apportait la nuit, s'approchait de la partie du souterrain habitée par

le moine, Jacques, dis-je, hérissait son poil, se ruait sur l'intrus, et lui livrait combat jusqu'à ce qu'il l'eût mis en fuite. Il y perdit bien un morceau d'oreille et un petit bout de queue; il revint bien parfois le dos ensanglanté, mais il finit par rester le maître du terrain: les rats convoiteurs de son bien-être finirent par émigrer dans une autre partie de la crypte, moins bien approvisionnée, mais où du moins il ne fallait pas se battre pour manger.

Jacques, désormais tranquille, contracta une foule d'habitudes qui donnaient au reclus un spectacle vraiment divertissant, et de tous les instants. Il devint délicat et connaisseur en mets, dédaigna le pain sec, choisit les morceaux les plus fins et en arriva à boire du vin, oui, du vin et même de l'eau-de-vie. Il faut en faire l'aveu, plus d'une fois ce vin lui porta à la tête; plus d'une fois, l'œil égaré, les pattes chancelantes, le corps titubant, il vint tomber sur les genoux de son ami, dans un état d'ivresse fort peu décent. Il s'y endormait pendant des heures entières et sans que l'excellent

homme osât remuer, de peur de troubler le repos du drôle.

A son réveil, fatigué, la tête lourde, Jacques se traîna jusque sur la table, passait dédaigneusement devant l'eau, et allait demander de la force au vin; imitant en cela le sultan Aaroun-al-Raschid des *Mille et une Nuits*, qui ne connaissait d'autre remède que le vin, pour guérir le mal causé par le vin.

Pendant trois mois, le père Eustache et maître Jacques vécurent ainsi, l'un supportant les défauts de son commensal, et même s'en amusant, le second ne voulant pas se séparer un instant de son ami, excepté lorsque le moine récitait ses offices. Alors le rat se retirait dans le panier qui contenait le linge, soulevait de temps à autre sa tête fine et la laissait retomber tant que le Père se tenait agenouillé. Mais, dès qu'il le voyait se relever, il s'élançait vers lui, joyeux, tendre, comme s'il l'eût retrouvé après une séparation. Du reste, jaloux, exclusif, il fallait l'intervention du père Eustache, pour qu'il ne s'élançât pas sur la jeune fille, complète-

ment guérie et qui remplissait, près du moine l'office de pourvoyeuse.

Ces trois mois écoulés, un matin, le bourgeois se précipita dans le souterrain en jetant des cris de joie.

— Nous sommes sauvés! dit-il. Joseph Lebon est arrêté! Le temps des honnêtes gens est arrivé! Il y a une révolution à Paris. La tête de Robespierre est tombée, — justice du ciel! — sous le couteau de la guillotine qu'il avait dressée! Vous êtes libre!

Le père Eustache remercia Dieu avec des larmes de joie dans les yeux, et remonta précipitamment du souterrain.

A l'aspect du jour et du ciel, en respirant un air pur, il se sentit pris d'un véritable vertige. Puis il courut à la hâte chez lui, pour revoir ses livres bien-aimés.

Jugez de son bonheur! ses livres n'étaient pas dispersés ou mis en lambeaux! Des agents de Lebon avaient dédaigné ces bouquins dont le papier, trop vieux, jauni par le temps, noirci par les doigts des lecteurs pendant plusieurs siècles, leur avaient paru

La Correspondance provinciale confirme que l'empereur Guillaume a repris entièrement son genre de vie accoutumé, y compris les réceptions officielles à la cour.

La Correspondance provinciale, parlant de la visite du prince royal de Danemark, voit dans cet événement un nouveau témoignage des relations amicales qui existent entre le Danemark et l'Allemagne.

La Correspondance provinciale, parlant de la récente circulaire des évêques prussiens, insiste sur ce fait que les évêques, dans ce document, effleurent à peine le point de doctrine qu'ils proclamaient hautement naguère, mais qu'aujourd'hui ils n'ont plus le droit d'exprimer.

La Correspondance provinciale rappelle les dangers prédits par les évêques eux-mêmes à la veille de la réunion du concile du Vatican, ainsi que leurs instantes prières adressées au pape pour le détourner d'ouvrir les travaux du concile, travaux qu'ils estimaient pleins de périls.

La Correspondance provinciale ajoute qu'après les évêques étaient encore libres dans leur conviction catholique. Elle conclut en déclarant que les dangers qui menacent actuellement l'Eglise ne sont que le résultat de la subordination absolue des consciences des évêques à la domination de Rome.

ANGLETERRE.

A l'appui des appréciations déjà connues sur le meeting protestant, nous pouvons citer les renseignements adressés de Londres à la Liberté :

« J'apprends avec étonnement qu'en France on a pris au sérieux le meeting d'Exeter Hall, où quelques fanatiques ont offert à M. de Bismark l'hommage de leur admiration et de leur sympathie. Si on s'en est occupé à Paris et à Berlin, il faut convenir qu'à Londres la chose a passé inaperçue.

« On ignore en France que les deux principaux orateurs de la réunion, sir Thomas Chambers et M. Newdegate, appartiennent à la catégorie des orateurs monomanes. L'un jouit d'une célébrité ridicule par son obstination à introduire dans le Parlement son bill qui permet à un veuf d'épouser sa belle-sœur. L'autre est affligé d'une maladie mentale qui le fait entrer en convulsions dès qu'il aperçoit un ecclésiastique catholique. Quand il est en proie à ces accès de *delirium anticatholicum*, il voudrait brûler M^r Manning dans Trafalgar-square.

« On s'attroupe pour écouter M. Newdegate et sir Thomas; mais il n'est jamais venu à la pensée de personne d'attacher aucune importance à leurs paroles. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel a donné hier la composition de l'administration municipale de Nantes. Sont nommés :

sans valeur même pour l'épicier ! Et ses manuscrits ? Les voici dans le tiroir où il les avait laissés !

Un sentiment profondément religieux l'émut surtout, à la vue de la pierre consacrée sur laquelle il pouvait désormais célébrer les saints mystères. Il tomba à deux genoux, et ses lèvres tremblantes de bonheur murmurèrent avec transport les paroles du *Te Deum*.

Puis ce furent chez lui des visites incessantes. Ses amis venaient le féliciter et l'embrasser; ses pénitents et pénitentes lui demandaient de les entendre en confession; enfin, le lendemain, au point du jour, — car on n'osait point encore publiquement prier Dieu, — il célébra la messe en présence d'un grand nombre de fidèles entassés dans sa petite maison.

Cette fièvre, ce mouvement sans cesse renouvelé autour de lui s'apaisèrent seulement après son déjeuner, quand il se trouva seul dans son cher petit cabinet, au rez-de-chaussée, et dont l'unique fenêtre ouvrait sur la rue; sur la rue, où il voyait aller et venir les passants; sur la rue, dont le soleil inondait de ses rayons lumineux jusqu'au

Maire : M. le contre-amiral comte de Cornulier-Lucinière (René). — Adjoints : MM. Brindejone (Armand); Papin de la Clergerie (Vincent); Haentjens (Ernest); du Champ-Renou (Emile); Verger (Constant).

Le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers se trouvera :

A Vihiers, le lundi 16 mars, à 3 heures;
A Doué, le mardi 17 mars, à midi;
A Longué, le mercredi 18 mars, à 4 heures.

Conformément à une décision de M. le ministre de la guerre, il sera procédé, du 25 de ce mois au 20 mars prochain, à l'inspection annuelle prescrite par l'article 20 de l'instruction du 3 juillet 1867, des chevaux, juments et mulets de trait de l'armée remis en dépôt chez les cultivateurs.

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de toutes armes libérables d'ici au 30 juin prochain, qui sont aujourd'hui en congé à un titre quelconque, seront maintenus définitivement dans leurs foyers.

Les militaires ainsi maintenus dans leurs foyers pourront être autorisés à se marier.

Voici en quels termes l'*Union libérale* rend compte du terrible accident arrivé à la gare de Tours, mercredi matin, et dont nous avons parlé hier :

« M. Bocquet, sous-chef de gare aux voyageurs, qui était en service de nuit, s'était rendu un peu en avant du banc de contrôle des billets à l'heure de l'arrivée du train mixte n° 408, venant de Nantes. Ce train, amenant des voyageurs et des marchandises, est scindé avant d'entrer sous la gare des voyageurs. M. Bocquet, muni d'une lanterne, assistait à cette manœuvre; il se rangea, pour la surveiller, sur la voie de départ.

« A ce moment une locomotive partie du dépôt se rendait à la gare des voyageurs pour prendre la tête du train de Vendôme. Elle venait sur lui. Mais l'infortuné sous-chef de gare ayant la tête enveloppée dans un caban n'entendit ni le bruit de la machine ni le sifflet du mécanicien.

« Atteint dans le dos par le tender, M. Bocquet fut renversé au milieu de la voie, la face contre terre, et le cendrier de la locomotive, distant de la voie de 20 centimètres environ, après lui avoir cassé un bras, lui laboura le dos et lui fit une large et longue blessure à la tête.

« Quand on accourut à son secours, il avait les épaules enfoncées de plusieurs centimètres dans le balast. La poitrine était littéralement écrasée.

« Relevé immédiatement par deux hommes d'équipe, MM. Blaud et Courrabœuf, M. Bocquet fut transporté au bureau du chef des gares où M. le docteur Charcellay, médecin de la Compagnie, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins.

ruisseau lui-même, qui en devenait éblouissant !

A cette époque-là, on n'entendait jamais sans émotion des cris au dehors. Tout-à-coup, des clameurs forcées éclatèrent au loin et se rapprochèrent de plus en plus. Le père Eustache ouvrit sa fenêtre et regarda : une bande de polissons en guenilles, armés de pierres et de bâtons, poursuivaient un rat noir couvert de boue, blessé, éperdu.

Arrivé devant la fenêtre, le rat s'arrêta, et, malgré les gourdins et les projectiles, par un bond désespéré, il s'élança sur l'appui de la fenêtre et tomba dans le giron du moine. Celui-ci reconnut Jacques, Jacques mourant, Jacques qui, guidé par son odorat merveilleux, était venu chercher son ingrat ami à travers tant d'obstacles et de périls. La pauvre bête lécha les mains du père Eustache, jeta sur lui un regard plein de tendres reproches, et mourut.

Des larmes mouillèrent les yeux du révérend père.

— Ah ! dit-il, tu as été fidèle et moi lâchement oublieux. Cette fois encore, la bête a le droit de faire rougir l'homme, elle a été meilleure que lui !

SAM.

» Transporté ensuite au petit hôpital Saint-Martin, le malheureux sous-chef de gare ne tarda pas à expirer. Tous les secours sont restés infructueux.

» A huit heures il avait rendu le dernier soupir.

» Le corps a été porté au domicile du défunt, boulevard Heurteloup, près du canal.

» M. Bocquet était entré au service de la Compagnie d'Orléans il y a vingt-sept ans, après avoir fait un congé. Célibataire, il vivait avec sa vieille mère, âgée d'environ 80 ans.

» L'infortuné M. Bocquet avait su se concilier l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connaissaient; ses chefs, comme ses égaux et les employés sous ses ordres l'aimaient tous, de même qu'ils sont unanimes à le regretter et à le pleurer aujourd'hui. »

L'Espérance du Peuple a reçu de M. Horeau, médecin à Pontchâteau, la lettre suivante :

Il y a neuf mois qu'une petite fille âgée de 14 ans a été mordue par un petit chien de la maison, à l'extrémité d'un doigt auriculaire. La blessure était si petite qu'elle ressemblait à une légère égratignure. Les parents n'y firent aucune attention, persuadés d'ailleurs que leur chien n'était pas enragé. Cependant le lendemain ce petit animal se jeta avec fureur sur un passant et déchira ses vêtements. Le père se décida alors à le tuer; mais il n'en conçut pas plus d'inquiétudes pour sa fille.

Lundi dernier, cette pauvre enfant ressentit des douleurs musculaires assez vives. Mardi, les douleurs, loin de se calmer, augmentèrent d'intensité, et s'étendaient partout, accompagnées d'une agitation, d'une anxiété extrêmes. Le mercredi, les symptômes affreux de l'hydrophobie se manifestèrent visiblement. Déjà les accès de la rage étaient effrayants et se renouvelaient à chaque instant. Pendant ses crises elle bondissait sur son lit, appelait sa mère, se cramponnait à son cou, promenait sa bouche déjà écumante sur ses joues et ne pouvait s'empêcher de les pincer quelquefois avec ses dents ! La malheureuse mère en si grand danger, croyant que sa fille n'était en proie qu'à une attaque de nerfs, se contentait de lui dire doucement de ne pas la mordre ! Enfin un médecin arriva qui fit connaître aux parents le genre de la maladie, les précautions qu'ils avaient à prendre et les remèdes qui, hélas ! devaient être impuissants à conjurer un si grand mal.

Jeudi soir, après avoir éprouvé des douleurs inouïes, elle rendit le dernier soupir. Ses cris et ses hurlements avaient répandu un tel effroi dans une partie de la population de Pontchâteau, que le souvenir de cette mort horrible n'est pas près de s'éteindre.

Ce cas d'hydrophobie s'est produit dans des circonstances qu'il est bon de faire observer. Et d'abord la morsure était petite, superficielle et n'avait fait, pour ainsi dire, qu'effleurer la peau. Et cependant elle avait suffi pour communiquer la rage.

Ce genre de blessure est plus dangereux qu'une morsure plus profonde d'où le sang qui s'en échappe peut entraîner avec lui le virus rabique.

D'un autre côté, on voit que l'intervalle qui a séparé l'époque de la morsure de celle de la maladie a été long. Il ne faut pas ignorer que la période d'incubation dure quelquefois plus longtemps encore.

On ne comprend donc pas l'imprudence de ceux qui, ne pouvant pas se décider à tuer un chien auquel ils tiennent beaucoup, bien qu'il ait été mordu par un autre qui avait tous les symptômes de la rage, le renferment pendant deux ou trois semaines, et lui rendent la liberté après ce laps de temps, s'il n'a pas paru hydrophobe.

Il est certain que, chez l'homme, le virus rabique trouve quelquefois des individus réfractaires à son action, ou moins propres à son développement rapide. Pourquoi la période d'incubation ne se prolongerait-elle pas plus ou moins aussi chez les animaux ?

Evidemment les mêmes phénomènes doivent s'observer également chez eux. Et chaque année nous voyons dans nos campagnes des chiens quitter le domicile de leur maître avec la rage, répandre au loin la consternation, lorsqu'on se rappelle qu'ils avaient été mordus plusieurs mois avant par un hydrophobe.

Les cas de rage spontanée sont relativement rares. Et si la police exerçait une sur-

veillance plus active, nous aurions bien moins souvent à déplorer de si grands malheurs.

Enfin, je terminerai cette longue lettre en répétant ce qu'ont dit bien d'autres médecins : dès qu'on a été mordu par un animal atteint de la rage, et qu'on a seulement quelques raisons de se croire hydrophobe, il faut immédiatement laver la plaie et la cautériser avec un fer rouge à blanc.

C'est le meilleur et peut-être le seul moyen de se préserver de la rage. On voit en effet rarement devenir hydrophobes des individus qui ont été ainsi traités avec soin. Qu'on ne recule donc pas devant ce mode de traitement, qui est bien moins douloureux qu'on ne le suppose.

Dernières Nouvelles.

Un débat très-vif a eu lieu jeudi à l'Assemblée sur un amendement de M. Pouyer-Quertier proposant d'étendre, dès le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai prochain, aux raffineries l'exercice que la loi impose déjà aux fabriques-raffineries. Les trois ministres de l'agriculture et du commerce, des affaires étrangères et des finances se sont élevés contre une proposition qui, si elle était adoptée, réduirait sur le marché français même, notre industrie à un état de grande infériorité en face de l'industrie étrangère. Nous avons avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande des traités, legs du gouvernement impérial, qui nous lient jusqu'au 1^{er} juillet 1875. M. Pouyer-Quertier a fini par substituer dans sa proposition la date du 1^{er} septembre 1875 à celle du 1^{er} avril ou du 1^{er} mai 1874. C'était retirer son amendement. M. Villain l'a repris aussitôt, mais l'Assemblée l'a rejeté par 368 voix contre 297.

Qui pouvait prévoir que la question des sucres donnerait lieu à une lutte aussi acharnée et à une séance aussi tumultueuse que celle-ci ?

Qui pouvait prévoir que l'amendement de M. Pouyer-Quertier allait faire poser une question de cabinet, et que le ministère, pendant une heure, allait être au moment de tomber ?

Tel est cependant le spectacle qu'a présenté la Chambre en cette circonstance.

On ne considère pas comme sérieux dans le monde politique les bruits qui circulent dans les journaux sur de prétendus projets de remaniement de la carte d'Orient par la Russie et l'Autriche.

M. de Gontaut-Biron a été reçu à Saint-Petersbourg par les deux empereurs qui lui ont fait l'accueil le plus cordial, et l'ont assuré de leurs sentiments d'amitié pour la France et son gouvernement.

On télégraphie le 26, de Berlin, à la Gazette de Cologne :

« Une correspondance particulière de Lisbonne dit que les Anglais ont été surpris par les Ashantees, qui leur ont tué ou blessé 490 hommes. On craint même que la retraite des troupes anglaises ne soit coupée. »

La cour d'appel, toutes chambres réunies en audience solennelle, a débouté de leur demande les héritiers Naundorff et confirmé le jugement rendu en 1854.

En conséquence, les héritiers Naundorff ont été condamnés à la peine de l'amende et aux dépens de l'instance.

Bayonne, 27 février.

Les carlistes ont refusé la capitulation de Bilbao aux conditions proposées par les assiégés et le feu a recommencé.

Madrid, 26 février.

Manresa est débloquée par le général Mola y Marhinez.

Les volontaires de Sparaguera ont été désarmés, mais la majeure partie est passée aux carlistes. Gerone est toujours dans la détresse, la population veut payer la rançon.

Les bruits les plus sinistres courent sur Moriones.

Hendaye, 26 février.

Moriones a passé l'Ajura et s'est emparé, après un combat sanglant, du village de Sommorostro.

La grande bataille décisive aura lieu aux nouvelles portes de Portugaleta.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Théâtre de Saumur.
Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 1^{er} mars 1874,
LA GRACE DE DIEU
Drame en 5 actes, mêlé de chant, de MM. Dennery et G. Lemoine.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Boisfleury*.
M. Eugène BESOMBES fils débitera par le rôle de *Pierrot*.

Les Enfants terribles
Scènes de Gavarni, mêlées de couplets, en 2 actes, de MM. Clairville et L. Thibouard.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Cocardeau*.
Bureaux à 6 h. 1/2; rideau à 7 h. 1/2.
On commencera par la *Grâce de Dieu*.

LA C^o FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,
ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :
REVALESCIÈRE
Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni

purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65.811.
M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n^o 62.476.
Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire).
Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPART, curé.

Certificat N^o 69.719.
HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.
LANGVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1/4 kil., 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Compagnon, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers: Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 90	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 50	»	»	
4 1/2 % jouiss. mars.	86 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	3	75	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 50	3	75	
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit mobilier.	286 25	8	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	331 25	»	3	75
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	540	»	15	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	
Emprunt 1872.	93 40	»	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	5					
libéré.	93 40	»	15	Est, jouissance nov.	495	»	1	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221 25	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	878 75	»	2	Orléans.	270	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	425	5	»	Midi, jouissance juillet.	595	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	275	»	»	
— 1865, 4 %.	452 50	»	1	Nord, jouissance juillet.	1007 50	»	2	Est.	270	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	290	»	»	Orléans, jouissance octobre.	845	3	75	Nord.	280 75	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	258	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	3	Ouest.	269 75	»	»	
Banque de France, j. juillet.	3872 50	»	12	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Midi.	274 75	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	327 50	»	5	Compagnie parisienne du gaz.	736 25	1	25	Deux-Charentes.	260	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Société Immobilière, j. janv.	10	»	»	Vendée.	242	»	»	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	»	»									

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — omnibus.
4 — 13 — — soir, omnibus.
7 — 27 — — express-omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — omnibus.
12 — 38 — — express-omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — soir, omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 11.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Par jugements du tribunal civil de Saumur, du 17 juillet 1873, l'Administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de :

- 1^o La succession de Joséphine Ducoin, dite Leduc, décédée à Saumur, le 5 avril 1871, déclarée vacante par jugement dudit tribunal, du 20 avril 1871;
- 2^o La succession de Marie Petiteau, veuve de René Guyomard, logeuse en garnis, décédée à Saumur, le 8 novembre 1861, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 27 mars 1862;
- 3^o Celle de Louise Baillé ou Balier, décédée à Montreuil, le 9 décembre 1859, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 31 mars 1860;
- 4^o Celle d'Alfred Sémois, enfant naturel, né à Saumur, décédé à Allonnes, le 28 novembre 1865. (551)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Commune de Chacé,

UNE MAISON
Connue sous le nom de
CHATEAU DE CHACÉ

JARDIN et CLOS y attenants, contenant environ trois hectares;
Commune de Saint-Cyr,
Le CLOS-MORAIN, en vigne et terre, d'une superficie de un hectare vingt-et-un ares, joignant aux midi et couchant la route de Brézé à Saumur;
Le CLOS-BONNEAU, en vigne, contenant cinquante ares, joignant d'un côté le chemin de la Perrière à Saint-Cyr.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,
1^o UNE MAISON

Située au Petit-Puy,
Composée de plusieurs chambres à feu, caves et pressoir;

2^o UN CLOS DE VIGNE

Garni d'espaliers,
Contenant environ 8 ares, au canton de Vaujoins.
S'adresser à M^e ROBINEAU. (44)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

CINQ PARCELLES DE PRÉ

Situées dans la prairie de Theuré, commune d'Allonnes.

- 1^o Quarante ares 50 centiares au cadastre, section M, n^o 477.
- 2^o Quatre-vingt quatre ares au cadastre, section M, n^o 479.
- 3^o Trente-neuf ares au cadastre, section M, n^o 478.
- 4^o Sept ares 70 centiares, même section, n^o 476.
- 5^o Quatre ares 25 centiares, même section, n^o 484.

Commune de Villebriant.

- 6^o Soixante-sept ares de terre, aux Aulnes, n^o 1285, section B.
 - 7^o Trente ares 50 centiares de terre labourable, aux Champeaux, section A, n^o 940.
- S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (74)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque,
S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e Dupuy, notaire à Montsoreau. (476)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.
Le mardi 3 mars 1874, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Gallé, sage-femme, quai de Limoges, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, matelas, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, linge, commodes, tables de toilette, guéridon, table et chaises de salle à manger, pendule, tableaux, gravures, bureau, fauteuils Voltaire, cheminée prussienne, vins rouge et blanc, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,
UNE MAISON

Au centre de la ville,
Comprenant :
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
Trois chambres de domestiques et greniers;
Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

M. ACHILLE

PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE,
Spécialiste pour le remplacement des dents,

Vient offrir à Saumur les mêmes avantages qu'à sa maison de Paris,
CABINET DENTAIRE DES FAMILLES,
2, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 2.

Dents indestructibles, à base **Alvéolo-Maxilliforme**, depuis 5 francs.
Dentiers complets, à bord **Alvéolo-Maxilliforme**, inaltérables, depuis 150 francs, posés sans souffrances et sans extraction des racines ni des dents restantes.

M. ACHILLE, M^e DENTISTE, a l'honneur d'informer que le système **Alvéolo-Maxilliforme**, dont il est inventeur, est la perfection suprême de l'art dentaire, unique pour sa précision; il permet de mâcher les aliments les plus durs; il est surtout précieux pour les orateurs, les artistes, les professeurs, les commerçants, en un mot, à tous ceux qui font un usage fréquent de la parole, à laquelle il rend son articulation et sa sonorité primitives.
Guérison, nettoyage, redressement, séparation des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc.
M. ACHILLE est descendu à Saumur, Hôtel d'Anjou; il est visible tous les jours, de une heure à cinq heures.

Il se rendra chez les personnes qui voudront bien le faire demander, de neuf heures à midi.
Entrée particulière par la porte cochère.
AU PREMIER.

AVIS

L'Agence du Commerce, à Deauville-sur-Mer, ouvre aux commerçants, à 5 0/0 l'an, un **crédit** valeurs de 600 à 6,000 francs, remboursable par 20^e, de 3 en 5 mois.

M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, demande un 2^e clerc.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Capital : 120 Millions.

SIÈGE SOCIAL : 54, RUE DE PROVENCE.

L'Agence de la Société Générale à Angers, rue d'Alsace, 21, délivre aux personnes qui en font la demande, des Bons à échéances fixes émis par le siège social à Paris.

Ces Bons à ordre ou au porteur sont munis de coupons semestriels, payables sans frais et sans réduction d'impôts, à toutes les caisses de la Société.

Les coupures sont de fr. 100. — 500. — 1000. — 5000. — 10000. — 25000.
Les échéances peuvent varier de trois mois à cinq ans, au gré du demandeur.

L'intérêt varie suivant la durée des Bons; actuellement, il est fixé comme suit :

Pour les Bons de 3 mois à 5 mois.....	4 %
— de 6 — à 11 —.....	5 %
— de 1 an à 5 ans.....	5 1/2 %

L'Agence de la Société Générale, à Angers, paie à bureau ouvert, et sans prélever aucune commission, les coupons de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Elle se charge pour sa clientèle des opérations suivantes :
Service des chèques, délégations sur toutes les Agences de la Société, ordres de bourses, achat de coupons, placement direct d'obligations des Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, escompte des Effets de commerce, Billets de crédit circulaires sur les principales places de l'Europe, etc.

(Des renseignements plus précis seront adressés aux personnes qui en feront la demande.)

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (556)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.